



**Rapport sur les
activités exécutées
en vertu de la Loi
sur l'Accord portant
création de la Banque
européenne pour la
reconstruction et
le développement
1998**



**Rapport sur les
activités exécutées
en vertu de la Loi
sur l'Accord portant
création de la Banque
européenne pour la
reconstruction et
le développement
1998**

Préparé par
la Direction des finances et
du commerce internationaux
Mars 1999



Le présent rapport est une publication
annuelle du ministère des Finances.

Pour obtenir des exemplaires
supplémentaires, s'adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
<http://www.fin.gc.ca/>

This publication is also available in English.



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Rôle et mandat de la BERD	6
Faits saillants de 1998	7
La situation financière en 1998	15
Priorités en 1998	16
Changements institutionnels	22
Gestion des intérêts du Canada	23
Intérêts commerciaux canadiens	25
Prochains défis	26

Annexes

1. Activités financières de la Banque	29
2. BERD – Activités en 1998 dans le cadre des projets parrainés par des entreprises canadiennes	32
3. Pour faire affaire avec la BERD	33
4. Membres de la BERD – Au 31 décembre 1998	35



INTRODUCTION

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (la « BERD » ou la « Banque ») a été fondée en 1991. Elle a pour mandat de faciliter le passage à une économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de même que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays de cette région qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché (voir la liste des 26 pays d'opérations de la BERD à l'annexe 4).

La BERD partage bon nombre des caractéristiques des autres banques de développement, dont la Banque mondiale et les autres banques de développement régional. Elle se démarque toutefois par trois traits particuliers. Premièrement, elle met résolument l'accent sur le secteur privé et sur l'aide à la transition d'une économie dont la planification est centralisée à une économie de marché stable. Sa charte porte que la Banque doit consacrer au moins 60 % de ses engagements financiers au secteur privé ou à des entreprises d'État mettant en œuvre un programme de privatisation. Deuxièmement, le mandat de la Banque accorde une importance particulière à la promotion des institutions démocratiques et des droits de la personne dans les pays d'opérations. Troisièmement, la BERD est déterminée à garantir la viabilité de l'environnement dans tous ses projets.

La Banque tente d'aider les 26 pays où elle opère à mettre en œuvre des réformes économiques structurelles et sectorielles, en tenant compte des besoins particuliers des pays qui en sont à diverses étapes du processus de transition. Plus particulièrement, ses activités à l'égard du secteur privé sont surtout axées sur la restructuration des entreprises, notamment le renforcement des institutions financières, et sur le développement de l'infrastructure dont a besoin le secteur privé. La BERD compte 60 membres (58 pays, l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement – voir la liste des pays membres à l'annexe 4).

Le Canada est le huitième membre de la Banque en importance, après les autres pays du Groupe des Sept (G-7) et la Fédération de Russie. Sa participation officielle est autorisée par la *Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement* (la Loi), promulguée en février 1991. Aux termes de l'article 7 de la Loi :

« Le ministre [des Finances] fait déposer devant chaque chambre du Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celle-ci ne siège pas, dans les trente jours de séance ultérieurs, un rapport d'activité pour l'année civile précédente contenant un résumé général des opérations effectuées sous le régime de la présente loi, y compris des éléments concernant le développement durable au sens de l'article 2 de l'Accord et les droits de la personne. »

Le présent rapport passe en revue les activités et les opérations de la Banque en 1998.

RÔLE ET MANDAT DE LA BERD

La BERD :

- favorise la transition des anciennes économies à planification centralisée d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et de la Communauté des États indépendants (CEI) vers une économie de marché;
- fait la promotion de l'entrepreneuriat privé (consacre au moins 60 % de ses ressources à des projets du secteur privé et le reste, à des projets commercialement viables qui favorisent le développement du secteur privé);
- pratique ses activités uniquement dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché;
- fait la promotion d'un développement durable et respectueux de l'environnement;
- est financièrement autonome.

Les activités de la BERD visant à appuyer la transition vers une économie de marché reposent sur trois principes : l'optimisation de l'effet de la transition, l'additionnalité et le recours à de saines pratiques bancaires. Sont admissibles à une aide financière les projets qui permettent d'élargir et d'améliorer les marchés, qui aident à mettre sur pied les institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché et qui font la démonstration et la promotion de compétences axées sur les marchés et de saines pratiques commerciales. L'aide accordée par la BERD doit également s'ajouter au financement provenant d'autres sources, et non s'y substituer, de manière à confirmer la contribution de la Banque au processus de transition. Enfin, les projets de la Banque doivent faire appel à de saines pratiques bancaires, démontrant ainsi aux investisseurs privés que la région offre des rendements intéressants. L'adhésion au principe des saines pratiques bancaires contribue également au maintien de la viabilité financière de la BERD, et donc à son attrait à titre de coinvestisseur aux yeux du secteur privé.

La Banque favorise la transition économique dans les pays d'opérations en faisant fonction de catalyseur afin d'accroître les fonds accordés au secteur privé. Les besoins financiers de ces pays ne peuvent être entièrement satisfaits par des sources de financement bilatérales et multilatérales officielles, et bon nombre d'investisseurs étrangers privés hésitent à investir dans la région. En offrant une structure générale dans le cadre de laquelle une aide financière accrue peut être constituée pour les investissements du secteur privé, la BERD joue un rôle de catalyseur pour la mobilisation de capitaux.

En 1998, chaque ECU investi par la BERD a permis de mobiliser 3,2 ECU auprès du secteur privé et d'organismes multilatéraux et bilatéraux¹.

Les projets de la Banque ont une double utilité. Non seulement ils appuient directement le passage d'une économie dirigée à une économie de marché dans les pays d'opérations, mais ils donnent un signal qui permet d'attirer des investisseurs nationaux et étrangers. À l'instar de la Société financière internationale (SFI), la Banque doit exercer ses activités sur une base purement commerciale et inciter au moyen de projets rentables, et non de subventions, des sociétés à investir dans divers pays.

FAITS SAILLANTS DE 1998

En 1998, la BERD a été confrontée au plus important défi opérationnel de son premier septennat. La perte de confiance des investisseurs dans les marchés naissants à l'échelle mondiale, résultat des événements survenus en Asie de l'Est, et le fait que la Russie n'a pas achevé ses réformes macroéconomiques et structurelles ont précipité une crise financière dans ce pays en août 1998. Le système bancaire russe, déjà fragile, a été durement touché, et l'effet s'est propagé à certaines autres économies en transition. Les tensions financières et économiques découlant de cette crise ont entraîné la plus importante régression des réformes en Russie depuis la chute du communisme en 1991, de même qu'un recul marqué des réformes dans plusieurs autres économies en transition (surtout dans la CEI).

La soudaineté et l'ampleur de la crise financière russe ont permis de tester la solidité des réformes et des activités de restructuration dans tous les pays d'opérations de la BERD. Fait à noter, les pays (surtout ceux d'Europe centrale et d'Europe de l'Est) qui ont pris les engagements les plus fermes à l'égard des réformes et qui ont fait le plus de progrès dans la mise sur pied d'institutions privées et d'État ont le mieux résisté à la tourmente financière. Dans le tableau suivant, les pays en transition sont classés d'après un certain nombre d'indicateurs de transition.

¹ L'unité de compte européenne (ECU) représente un ensemble pondéré de 12 monnaies européennes. Le 31 décembre 1998, un ECU valait 1,7943 dollar canadien.

Progrès réalisés dans la transition en Europe centrale et en Europe de l'Est, dans les pays baltes et dans la CEI¹

Pays	Population au milieu de 1997 (millions)	Part du PIB du secteur privé (milieu de 1997) (%)	Entreprises		Marché et échanges			Institutions financières		
			Privatisation sur une grande échelle	Privatisation sur une petite échelle	Régie et restructuration	Libéralisation des prix	Système du commerce et des changes	Politique de la concurrence	Réforme des banques et libéralisation des taux d'intérêt	Marchés des valeurs mobilières et institutions financières non bancaires
Albanie	3,2	75	2	4	2	3	4	2	2	2 -
Arménie	3,7	60	3	3	2	3	4	2	2 +	2
Azerbaïdjan	7,6	45	2	3	2	3	3	1	2	2 -
Belarus	10,2	20	1	2	1	3	1	2	1	2
Bosnie-Herzégovine	4,1	35	2	2	2 -	3	2	1	2	1
Bulgarie	8,3	50	3	3	2 +	3	4	2	3 -	2
Croatie	4,5	55	3	4 +	3 -	3	4	2	3 -	2 +
République tchèque	10,3	75	4	4 +	3	3	4 +	3	3	3
Estonie	1,5	70	4	4 +	3	3	4	3 -	3 +	3
EYR de Macédoine	2,0	55	3	4	2	3	4	1	3	2 -
Géorgie	5,4	60	3 +	4	2	3	4	2	2 +	1
Hongrie	10,1	80	4	4 +	3 +	3	4 +	3	4	3 +
Kazakhstan	15,7	55	3	4	2	3	4	2	2 +	2
Kirghizistan	4,6	60	3	4	2	3	4	2	3 -	2
Lettonie	2,5	60	3	4	3 -	3	4	3 -	3 -	2 +
Lituanie	3,7	70	3	4	3 -	3	4	2 +	3	2 +
Moldova	4,3	45	3	3 +	2	3	4	2	2 +	2
Pologne	38,7	65	3 +	4 +	3	3 +	4 +	3	3 +	3 +
Roumanie	22,5	60	3 -	3 +	2	3	4	2	2 +	2
Fédération de Russie	147,2	70	3 +	4	2	3 -	2 +	2 +	2	2 -
République slovaque	5,4	75	4	4 +	3 -	3	4 +	3	3 -	2 +
Slovénie	2,0	55	3 +	4 +	3 -	3	4 +	2	3	3
Tadjikistan	6,1	30	2	2 +	2 -	3	3 -	1	1	1
Turkmenistan	4,7	25	2 -	2	2 -	2	1	1	1	1
Ukraine	50,9	55	2 +	3 +	2	3	3 -	2	2	2
Ouzbékistan	23,6	45	3 -	3	2	2	2 -	2	2 -	2

Source : Rapport de transition, BERD, novembre 1998.

¹ La classification des indicateurs de transition utilise une échelle de 1 à 4, où 1 signifie que les réformes ont peu progressé, voire pas du tout, et 4 signifie qu'il existe une économie de marché. Les pays industrialisés les plus avancés obtiendraient la note 4 + relativement à presque tous les indicateurs de transition.

Points saillants de la performance macroéconomique

- En raison de l'effet de la crise en Russie, on estime que le produit intérieur brut (PIB) réel de la région d'opérations de la BERD a reculé de 1 % en 1998. Toutefois, cela cache de grandes variations d'un pays à l'autre. Dans les pays de la CEI, on estime que la production a chuté de 3,6 %. Par contre, les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ainsi que les pays baltes ont bénéficié d'une croissance estimée à 2,8 %.
- Dans la plupart des pays, l'inflation continue de reculer, en raison notamment du faible cours des produits de base et du resserrement des liquidités intérieures qui fait suite à l'exode des capitaux observé dans la région pendant la deuxième moitié de l'année. Par contre, dans certains autres pays, l'inflation affiche une nette reprise, plus particulièrement en Russie, en raison de la forte baisse des taux de change.
- Les déficits du compte courant se sont accrus dans la région en 1998. Quinze pays affichent des déficits dépassant 7 % du PIB, comparativement à neuf en 1997.

Russie

La crise qui sévit en Russie tient de la stabilisation macroéconomique incomplète du pays et de la lenteur des réformes structurelles (surtout à l'échelle des entreprises). Depuis 1995, le gouvernement russe utilisait des bons du Trésor intérieurs et des emprunts sur les marchés de capitaux étrangers pour combler son déficit budgétaire. Vu la persistance de la crise financière des marchés naissants depuis le milieu de 1997, la Russie a également dû composer avec la hausse des coûts d'emprunt et la chute du cours des produits de base. À mesure que l'encours de la dette augmentait sans que le gouvernement ne parvienne à réduire son déficit, les détenteurs nationaux et les détenteurs étrangers de titres de créance russes ont perdu confiance. Le 17 août 1998, confronté à l'escalade des frais de financement de sa dette et aux tensions exercées sur le rouble, le gouvernement russe a suspendu les paiements liés à ses obligations libellées en roubles, annoncé un moratoire sur les paiements de sa dette extérieure et effectivement dévalué le rouble. (Dans la foulée de la crise, ce dernier a perdu 60 % de sa valeur face au dollar américain, et à la fin de décembre 1998 il s'était déprécié de 70 % par rapport à sa valeur avant la crise.) En raison de la crise, le président russe a dissout le gouvernement réformiste de la Fédération russe.

Étant donné qu'elles avaient contracté d'importants engagements auprès du gouvernement russe et que la valeur de leur passif en devises dépourvu de couverture était considérable, les banques commerciales russes ont été durement touchées par le défaut de paiement et la dévaluation de la monnaie; bon nombre d'entre elles se sont effondrées. Sous la gouverne du premier ministre Evgueni Primakov, le nouveau gouvernement russe a commencé à dégager un certain consensus politique, mais n'a pas réussi à élaborer un

programme de redressement efficace. Le Fonds monétaire international (FMI) a donc suspendu son aide financière à la Russie, quoiqu'il poursuive le dialogue avec le gouvernement. L'absence d'un programme de redressement efficace continue de miner le rétablissement de la confiance des investisseurs.

L'Europe centrale et l'Europe de l'Est

Contrairement à la Russie, plusieurs pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont continué de bénéficier d'une croissance économique relativement vigoureuse en 1998. Depuis 1994, le taux moyen de croissance réelle dans ces pays demeure supérieur à 3,5 %. En 1998, la République slovaque et la Slovénie ont rejoint la Pologne à titre de pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est où le revenu est supérieur à ce qu'il était il y a 10 ans. Quoique moins élevé qu'en 1997, le taux de croissance économique pour la région en 1998 demeure positif; il est estimé à 2,8 %. On a toutefois observé une baisse sensible du taux de croissance dans la région au cours de la deuxième moitié de l'année.

En 1998, la croissance économique dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est a nettement dépassé celle des pays de la CEI. Cela s'explique en partie par la dépendance relativement faible de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est à l'égard de la Russie sur le plan commercial et par la capacité de ces pays de mieux résister aux crises sur les marchés financiers naissants que les pays de la CEI. Cette position macroéconomique plus solide résulte de gains de compétitivité appréciables découlant du succès de la restructuration des entreprises et de la mise sur pied de solides institutions à vocation juridique, financière ou sociale propices au développement des marchés dans de nombreux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Plus particulièrement, la Pologne et la Hongrie ont fait de grands progrès au chapitre de la transition (voir le tableau à la page 8) et sont bien placées pour bénéficier d'une croissance économique soutenue à plus long terme.

Accession à l'Union européenne

Dans les pays plus développés d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, le principal défi à relever en 1998 consistait à répondre aux exigences d'accession à l'Union européenne. En mars 1998, l'Union européenne a amorcé des négociations pour préparer l'accession de cinq pays (la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie) parmi les 10 « candidats à l'accession » à court terme retenus en décembre 1997 lors de la réunion du Conseil intergouvernemental de l'Union européenne¹.

Au cours de ce même mois, la BERD, la Commission européenne et la Banque mondiale ont signé un protocole d'entente énonçant les principes de base d'une collaboration dans le cadre de projets devant aider tous les pays candidats à satisfaire aux conditions d'accession à l'Union européenne. Plus particulièrement, les 10 pays candidats ont des exigences précises à remplir au chapitre de l'investissement dans l'infrastructure pour se conformer aux exigences de l'Acquis communautaire de l'Union européenne. La BERD soutiendra activement les projets dans la mesure où il y a chevauchement entre son mandat et les modalités d'accession à l'Union européenne.

¹ Les 10 pays candidats à l'accession sont la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la République slovaque et la Slovaquie. L'Union européenne a négocié des accords d'accession avec ces 10 pays.

La CEI hors Russie

Vu l'ampleur de sa dépendance commerciale à l'égard de la Russie, la CEI a été durement touchée par la crise financière en Russie. Il y a eu ralentissement de la croissance dans 7 des 11 pays de la CEI hors Russie, les principaux partenaires commerciaux de la Russie étant les plus durement touchés. En Moldova, par exemple, où 63 % des exportations de marchandises sont destinées à la Russie, on estime que l'économie a reculé de 2 % en 1998 après avoir affiché une modeste croissance en 1997. En revanche, au Tadjikistan, dont à peine 8 % des exportations vont à la Russie, on estime que le PIB a grimpé de 3 %, comparativement à 1,7 % en 1997. De nombreux pays de la CEI qui exploitent d'importants secteurs des ressources naturelles étaient déjà victimes de la récession mondiale sur le marché des produits de base, plus particulièrement celui du pétrole et des métaux.

L'Ukraine était aux prises avec bon nombre des lacunes structurelles sous-jacentes qui caractérisaient la Russie; sa monnaie a fait l'objet de tensions comparables, qui ont entraîné sa forte dépréciation face au dollar américain en septembre 1998. Le gouvernement ukrainien a alors été contraint de rééchelonner sa dette intérieure. L'économie de l'Ukraine a affiché en 1998 un recul estimé à 1,5 %.

Les pays de la CEI continuent d'accuser un sérieux retard face aux pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est en ce qui touche l'exécution des réformes structurelles (voir le tableau à la page 8). Craignant les répercussions sur l'emploi et faisant l'objet des revendications de groupes d'intérêt, les gouvernements des pays de la CEI n'ont pas pu, ou n'ont pas voulu, faire avancer la restructuration des entreprises. Ces dernières ont été maintenues à flot grâce au report des paiements interentreprises et des impôts. La situation financière de nombreux pays de la région a également été minée par la faiblesse des recettes fiscales. Ce problème a entraîné à son tour une baisse des investissements dans la santé, l'éducation et les programmes sociaux à l'intention des pauvres.

Certains pays de la CEI ont toutefois été moins touchés. Ceux qui avaient autrefois différé les réformes en raison de soulèvements populaires ou de guerres internes, comme l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et le Tadjikistan, ont commencé en 1998 à rattraper le terrain perdu en adoptant et en lançant des programmes de réforme longtemps retardés pour favoriser la transition. L'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Tadjikistan et le Kazakhstan ont pu maintenir des taux de change relativement stables dans la foulée de la crise en Russie, ce qui a permis à quelques-uns de ces pays de bénéficier d'une certaine désinflation. Tous ces pays ont pu afficher une croissance positive en 1998, encore que, dans le cas du Kazakhstan et de la Géorgie, cette croissance ait légèrement fléchi.

Effet sur la BERD de la crise en Russie et dans les marchés naissants

L'effet sur la BERD de la crise en Russie a été à la fois direct et profond. Au 31 décembre 1998, la Russie bénéficiait de 25,5 % de l'encours des prêts et du portefeuille de participation de la BERD. En outre, près du tiers de cet engagement visait le secteur financier russe. La BERD a enregistré son premier déficit annuel depuis 1992 (261,2 millions d'ECU, soit 468,3 millions de dollars canadiens) alors qu'elle a accru ses provisions après avoir examiné à fond l'effet de la crise en Russie sur ses projets dans ce pays et dans d'autres, plus particulièrement dans le secteur bancaire². Toutefois, la forte capitalisation de la Banque lui a permis d'absorber ce déficit sans mettre en péril sa viabilité financière.

La BERD étant une banque de développement régional, son portefeuille comporte toutefois des risques inhérents plus élevés que ceux de la Banque mondiale ou de la SFI parce que sa répartition géographique est plus restreinte.

² Le montant des provisions est déduit du revenu de fonctionnement, tout comme les autres dépenses. Dans le cas des projets du secteur privé, qui constituent la majeure partie du portefeuille de la BERD, le provisionnement s'effectue selon une approche fondée sur les risques. Les dirigeants de la Banque revoient continuellement la situation du portefeuille pour veiller à ce que la valeur en devises des prêts et des placements traduise leur estimation optimale du caractère recouvrable de l'actif de la Banque.

En réponse à la crise financière russe, la BERD a pris des mesures, d'abord pour protéger ses placements existants, puis pour rétablir progressivement la confiance des investisseurs dans la région. Les ressources bancaires de la BERD ont été largement réaffectées du développement de nouveaux projets au contrôle des projets dont on a constaté la perte de solvabilité. Cela a souvent obligé la BERD à intervenir directement pour collaborer avec les dirigeants des entreprises afin de surmonter les problèmes financiers.

La situation a également eu un effet marqué sur le ciblage géographique des activités de la BERD. En 1997 et au début de 1998, cette dernière a été vivement critiquée par certains actionnaires pour ne pas avoir respecté l'objectif de consacrer 30 % de ses nouveaux engagements opérationnels à des pays où la transition économique est avancée. Toutefois, à la fin de 1998, cette proportion atteignait 40 % alors que la part de la Russie était tombée à 23 % (comparativement à l'objectif de 30 % prévu dans le plan d'activité) et que celle des pays dont la transition n'est pas encore très avancée était tombée à 37 % (comparativement à un objectif de 40 %). Ce changement reflète, dans une certaine mesure, le fait que certaines économies dont la transition est avancée avaient plus de difficulté à obtenir du financement commercial. Il traduit aussi la détérioration du climat d'investissement en Russie et dans les pays où la transition n'est pas encore très avancée. Ce remaniement a également signalé l'amorce d'une volonté de la part de la BERD de rééquilibrer son portefeuille pour compenser l'accroissement des risques liés à ses engagements en Russie et dans la CEI.

Leçons apprises

Une importante leçon découlant de la crise est que la transition prendra plus de temps que prévu. La crise financière en Russie a confirmé de façon éloquente que les pays en transition qui ont appliqué le plus vigoureusement les réformes structurelles ont mieux résisté à la crise financière que ceux dont la restructuration a procédé de manière lente ou inégale. Plus particulièrement, la crise a démontré l'importance d'instaurer de saines pratiques en matière de faillite, de régimes d'imposition transparents et efficaces, de solides institutions financières et de réglementation, ainsi que des cadres juridiques efficaces établissant de saines normes de régie et faisant échec à la corruption. La confiance des investisseurs, dont le rétablissement prendra dans de nombreux pays en transition plus de temps que prévu, en dépend.

Cette crise démontre que l'État a un rôle de premier plan à jouer dans la construction et la consolidation des assises institutionnelles et sociales d'une saine économie de marché. L'État doit être en mesure de faire appliquer les lois, de percevoir les impôts, de réglementer les marchés financiers, de promouvoir la restructuration des entreprises et de garantir leur saine régie. Toutefois, à cause de la façon dont elle a été effectuée, la privatisation a engendré dans bien des pays des groupes d'intérêt très actifs qui font concurrence à l'État et limitent sa capacité d'exercer les tâches les plus élémentaires, notamment la perception des impôts et l'application des lois.

Cela a pour effet de miner davantage la situation de l'État, d'alimenter la corruption et de freiner la transition, plus particulièrement dans des domaines névralgiques comme la restructuration des entreprises.

La crise a également mis en lumière les fortes tensions sociales attribuables à la transition et que l'on avait largement sous-estimées. L'ampleur des problèmes d'ordre industriel et écologique légués par le régime de planification centralisée de nombreux pays signifie que la transition engendrera d'importants coûts sociaux sous forme de pertes d'emplois et d'un faible niveau de services gouvernementaux à moyen terme. Par conséquent, de nombreux gouvernements de la région ont un sérieux défi à relever pour dégager le consensus social nécessaire à une transition réussie.

La BERD a toujours appuyé fermement les efforts de privatisation dans la région, et elle a soutenu les entreprises privatisées appartenant à des intérêts locaux. Toutefois, dans la foulée de la crise financière en Russie, la Banque ne participera à des restructurations d'entreprises qu'avec l'aide de solides partenaires stratégiques ayant une réputation de catalyseur du changement, pour faire en sorte que sa propre exposition aux risques et aux coûts associés à ces projets soit minimisée.

Forte de plusieurs années d'expérience dans la région, la Banque constate que les grandes sociétés d'État qui ont été privatisées par le biais d'une opération spéciale de rachat par ses dirigeants mais qui conservent les méthodes de gestion centralisée de jadis sont moins performantes que les nouvelles entreprises privées, qu'elles appartiennent à des intérêts locaux ou en majorité à des étrangers. Les tensions causées par les crises en Russie et dans les marchés financiers naissants n'ont fait que réitérer cette conclusion, puisque les propriétaires de grandes entreprises ayant des liens étroits avec les organismes d'État ont intensifié leurs efforts en vue de préserver l'aide gouvernementale directe et indirecte dont bénéficient leurs entreprises en sérieuse difficulté.

En 1998, dans la foulée de la crise en Russie, les dirigeants et le Conseil d'administration de la Banque ont amorcé un examen des priorités opérationnelles de cette dernière. Les gouverneurs de la Banque examineront les nouvelles priorités opérationnelles lors de l'assemblée générale, en avril 1999.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN 1998

Points saillants

- La Banque a subi des pertes de 261,2 millions d'ECU (468,3 millions de dollars canadiens), surtout en raison de l'accroissement des provisions découlant de la crise en Russie.
- Les dotations aux provisions pour pertes ont totalisé 553,1 millions d'ECU (992,4 millions de dollars canadiens) en 1998, soit au-delà de trois fois plus qu'en 1997.
- Les pertes subies en 1998 masquent la forte hausse des revenus. Le revenu d'exploitation a grimpé de 30 % pour s'établir à 450,5 millions d'ECU (808,3 millions de dollars canadiens), surtout en raison de l'excellent rendement généré par la liquidation de certaines prises de participation et de la forte progression du revenu de trésorerie; en outre, le bénéfice d'exploitation a grimpé à 291,8 millions d'ECU, en hausse de plus de 50 % par rapport à 1997.
- Malgré la précarité du cadre opérationnel, la Banque a signé de nouveaux engagements totalisant 2,37 milliards d'ECU (4,25 milliards de dollars canadiens), ce qui correspond à peu de choses près aux données de son plan d'activité. On a ainsi pu financer 96 projets dans 24 pays d'opérations. La part des engagements revenant à la Russie et aux pays dont la transition n'est pas très avancée a été moins élevée que prévu, la crise en Russie ayant miné les débouchés dans ces pays au cours de la deuxième moitié de l'année.
- La capacité de la BERD de mobiliser de nouveaux crédits s'est accrue en 1998. Comparativement à une moyenne de 2,6 ECU depuis ses débuts en 1991, la Banque a mobilisé 3,2 ECU de crédits additionnels pour chaque ECU qu'elle a investi elle-même.
- Les prises de participation représentent 33 % des nouveaux engagements, ce qui est nettement supérieur à l'objectif de 22 % prévu dans le plan d'activité, la Banque ayant participé à un certain nombre d'opérations de privatisation dans des pays dont la transition est avancée.
- Les frais d'administration sont tout-à-fait conformes au budget. En termes réels, ils sont demeurés inchangés pour une cinquième année consécutive.

En 1998, la BERD a enregistré son premier déficit depuis 1992, ce qui reflète le besoin de provisions face à l'aggravation des risques que pose son portefeuille. Les dotations aux provisions ont totalisé 553,1 millions d'ECU en 1998, ce qui représente plus du triple du niveau de 1997. Cela est surtout attribuable à la crise en Russie.

Il importe de noter que la Banque n'a radié aucun de ses éléments d'actif en 1998 pour des motifs liés à la crise. Deux opérations de radiation ont été effectuées, mais elles n'étaient pas liées aux événements survenus au cours du dernier trimestre de 1998. Jusqu'ici, le portefeuille résiste fort bien à la crise. Même si certains prêts présentent des arriérés, ces derniers sont surtout de nature technique et traduisent la difficulté pour les entreprises d'avoir accès à des devises étrangères pour s'acquitter de leurs engagements envers la BERD plutôt que des problèmes d'insolvabilité, et donc d'irrécupérabilité. Il convient également de souligner que la BERD n'a pas été visée par le moratoire sur les paiements de dette extérieure, imposé par le gouvernement de la Russie en août 1998.

Mesures administratives et d'économie

Exprimés en livres sterling, les frais d'administration généraux de la BERD sont tout à fait conformes au budget et légèrement inférieurs à leur niveau de 1997, résultat du maintien de la discipline budgétaire et du contrôle des coûts. Toutefois, en raison de la vigueur de la livre sterling en 1998, les frais d'administration généraux de la Banque, exprimés en ECU, ont été supérieurs de 6,1 millions (10,9 millions de dollars canadiens) au niveau de l'an dernier.

Les efforts de la Banque visant à dégager des gains de productivité sont méritoires. En 1998, la productivité a encore augmenté, les engagements et les projets en cours accusant une forte hausse, tandis que les coûts demeuraient stables. Un régime simplifié d'approbation et de documentation des projets, nécessitant moins de ressources, a été adopté en 1998 dans le cadre de la poursuite de l'initiative de budgétisation à base zéro.

PRIORITÉS EN 1998

Développement du secteur privé

Le Canada appuie fermement les activités de la Banque dans le dossier du secteur privé, sachant qu'un secteur privé vigoureux est essentiel au succès de la transition vers une économie de marché. Environ 80 % des projets signés en 1998 relevaient du secteur privé, ce qui est généralement comparable au niveau de 1997 et nettement supérieur au ratio de 62 % de 1994.

Depuis un an, la poursuite des efforts de la Banque en matière de promotion des petites et moyennes entreprises (PME) revêt un intérêt particulier. L'aide fournie par la Banque aux PME est surtout dispensée par le biais d'intermédiaires financiers, puisque la taille relativement modeste de ces entreprises se traduirait par des coûts administratifs élevés pour la Banque si cette dernière leur accordait une aide financière directe. À la fin de 1998, la BERD avait fourni environ 2 milliards d'ECU (2,8 milliards de dollars canadiens) à des banques locales, surtout pour financer des prêts à des PME. Ces prêts représentent 24 % des engagements. En augmentant l'aide financière à la disposition des PME, la Banque a contribué à alimenter l'esprit d'entreprise et la création d'emplois.

Importance accordée par la Banque au secteur privé

En vertu de ses Statuts, la BERD est tenue de consacrer au moins 60 % de ses engagements au secteur privé et le reste (40 % ou moins), au secteur public (ce que l'on appelle le « ratio de portefeuille »), tant globalement que dans chaque pays.

Le ratio de portefeuille global a été respecté en 1998 puisque 68 % de l'encours cumulatif de la Banque étaient liés à des activités du secteur privé. Par contre, les ratios par pays ont varié. À la fin de 1998, l'objectif avait été atteint dans seulement 8 des 26 pays d'opérations.

L'échéance fixée pour obtenir le ratio de portefeuille dans les pays d'opérations (c'est-à-dire cinq ans après l'approbation de la première opération par la Banque dans ce pays) approche dans un certain nombre de pays. L'écart est le plus marqué dans les pays qui sont moins avancés au chapitre de la transition, c'est-à-dire là où la privatisation est relativement lente et où la Banque a souvent participé à l'établissement de l'infrastructure publique essentielle au développement d'un secteur privé vigoureux. Dans les pays où la transition n'est pas encore très avancée, le secteur privé est encore relativement restreint et peu développé.

Néanmoins, la part du secteur privé demeure inférieure à 60 % dans certains pays où la transition est bien avancée (principalement dans les pays baltes), là où le secteur privé est dominé par des sociétés qui sont souvent de trop petite taille pour bénéficier de l'aide directe de la BERD. Dans ces pays, la Banque a établi un plan d'action dans le cadre de sa stratégie par pays. Dans la plupart de ces pays, on a continué de réaliser des progrès en 1998 en vue d'atteindre le ratio cible.

Activités dans le secteur financier

En 1998, malgré la crise financière en Russie, la BERD a signé 72 nouveaux projets du secteur financier évalués à 867 millions d'ECU (1,6 milliard de dollars canadiens), ce qui porte le total de ses engagements dans le secteur financier de la région à 3,5 milliards d'ECU (6,3 milliards de dollars canadiens). À la fin de 1998, la Banque détenait une participation dans 51 banques de 22 pays en transition. Dans la plupart des cas, lorsque la Banque détient une participation dans une institution financière locale, elle est représentée au sein du conseil de surveillance de l'institution, où elle prône la reddition de comptes en gestion, une saine régie, de saines pratiques bancaires de même que des examens et des procédures appropriés en matière d'environnement.

La Banque a signé son premier projet du secteur financier en Azerbaïdjan en 1998, et une deuxième marge de crédit pour les PME a été accordée à l'Ukraine, son décaissement étant conditionnel à la ratification par le parlement de l'Ukraine. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) fournit une aide technique bilatérale de 3 millions de dollars canadiens pour appuyer le second mécanisme de financement des PME de la BERD pour l'Ukraine. Les fonds serviront à financer l'aide technique accordée aux banques commerciales de ce pays par des organismes canadiens autorisés.

La Banque appuie activement le développement d'institutions financières non bancaires, plus particulièrement les fonds d'investissement. Son appui à l'égard des fonds de participation privés dans la région s'accroît. À la fin de 1998, la Banque avait mobilisé 2,7 milliards d'ECU (4,8 milliards de dollars canadiens) pour les fonds dans lesquels elle participe. Ces fonds ont investi dans plus de 500 sociétés un peu partout dans la région et ont contribué à la mobilisation d'un financement total de 4,6 milliards d'ECU (8,3 milliards de dollars canadiens) pour des entreprises de la région. Au nombre des fonds appuyés par la Banque, citons 28 fonds de capital de risque post-privatisation et régionaux. Ces fonds utilisent largement l'aide technique fournie par des donateurs bilatéraux pour venir en aide aux sociétés pendant leur privatisation ou immédiatement après.

Les placements et les prêts à l'intention d'institutions financières locales constituent le principal mécanisme de soutien des PME qu'utilise la BERD. Le Fonds russe pour la petite entreprise (FRPE) constitue un important levier de développement du secteur financier et des PME.

Fonds russe pour la petite entreprise

Mis sur pied par la BERD en 1993 à titre de projet pilote à la demande du G-7, le FRPE est un fonds de 300 millions de dollars américains financé conjointement par la BERD, le G-7, l'Union européenne et la Suisse afin de promouvoir les prêts à la petite et à la micro-entreprise en Russie. Par l'intermédiaire de l'ACDI, le Canada a versé 8,1 millions de dollars américains (11,3 millions de dollars canadiens) pour ce programme. Le FRPE accorde des prêts aux banques locales, qui font ensuite de même auprès des PME locales. Il opère également un mécanisme d'aide technique en vertu duquel des banques commerciales russes partenaires reçoivent de l'aide d'experts occidentaux.

En 1998, le FRPE œuvrait par l'intermédiaire de 13 banques russes dans 23 régions et bon nombre de petites villes partout en Russie. Le niveau systématiquement très faible de ses arriérés en fait l'un des projets les plus réussis de la BERD. Plus de 23 000 prêts totalisant 315 millions de dollars américains ont été accordés à ce jour. Le modèle du FRPE a été repris par la BERD en Moldova, en Bosnie-Herzégovine, au Kazakhstan et, plus récemment, dans le cadre de la marge de crédit des PME en Ukraine.

Toutefois, la crise financière qui a frappé la Russie en 1998 a éprouvé la plupart des banques russes participant au FRPE. Pour préserver les importantes réalisations du FRPE au chapitre de l'aide au développement des PME, la BERD a adopté une approche à deux volets. Premièrement, de concert avec des investisseurs étrangers stratégiques, elle a amorcé l'étude d'un projet de création d'une nouvelle banque à laquelle serait transféré le portefeuille existant du FRPE des banques participantes insolvables. Deuxièmement, la BERD continuerait de travailler, ne serait-ce que de façon limitée, avec les banques qui ont continué de collaborer avec elle tout au long de la crise et qui sont potentiellement solvables.

Environnement

Malgré les défis que la Banque a dû relever pour faire face aux crises financières en 1998, l'aide dans le dossier de l'environnement est demeurée hautement prioritaire, la Banque ayant notamment pour mandat de veiller au développement durable à long terme de ses pays membres. Les Statuts de la Banque l'obligent à « promouvoir, dans toutes ses activités, un développement durable et écologiquement rationnel ». La BERD applique le principe de la diligence raisonnable en matière d'environnement à toutes ses activités d'investissement et de coopération technique.

Les pays dont la transition est plus avancée, particulièrement ceux qui cherchent à accéder à l'Union européenne, canalisent davantage de ressources dans les investissements visant à améliorer les paramètres de l'environnement. En outre, une attention plus soutenue est accordée à la prestation améliorée de services municipaux essentiels comme le chauffage centralisé, l'approvisionnement en eau et le transport urbain, car la disponibilité et la qualité de ces services sont essentielles au développement économique.

En 1998, 11 projets environnementaux ont été signés, la valeur totale des engagements de la BERD pour ces projets s'élevant à plus de 196 millions d'ECU (351,7 millions de dollars canadiens). Quarante-trois analyses environnementales, dont 5 évaluations des répercussions sur l'environnement et 25 vérifications environnementales, ont été effectuées à l'égard de projets approuvés par le Conseil d'administration en 1998.

Politique d'infrastructure municipale et environnementale

Le succès de la transition économique dépend de la prestation adéquate d'une infrastructure et de services municipaux de base. Le gaspillage énergétique et la prestation de services municipaux de piètre qualité ou insuffisants ont souvent limité la productivité. La BERD prend l'initiative dans ce domaine en finançant des projets avec les administrations municipales. En juin 1998, la Banque a approuvé une politique opérationnelle pour l'infrastructure municipale et environnementale qui met l'accent sur la participation du secteur privé et sur le développement de structures réglementaires appropriées et de mécanismes d'efficacité énergétique.

Le rôle de la BERD en matière de sécurité nucléaire

Le Canada et les autres pays du G-7 collaborent étroitement avec la BERD pour améliorer la sécurité nucléaire dans les pays de l'Europe centrale, de l'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique. Aussi le Canada a-t-il versé une généreuse contribution au Compte pour la sécurité nucléaire (CSN), que la BERD administre au nom des pays du G-7 et d'autres membres. Le CSN sert principalement à apporter des améliorations essentielles, sur le plan de la sécurité, aux réacteurs soviétiques de l'ancienne génération, dans le cadre d'un programme global de déclassement avancé. Au 31 décembre 1998, les engagements destinés au CSN totalisaient 289 millions d'ECU (518,6 millions de dollars canadiens). La contribution du Canada s'élevait à 19,5 millions de dollars canadiens.

Au nom des pays du G-7, la Banque a accepté d'administrer le Fonds du sarcophage de Tchernobyl, qui totalise 760 millions de dollars américains et qui est destiné à assurer la sécurité du sarcophage contenant le réacteur de l'unité VI de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine, détruit à la suite d'un accident nucléaire. Les pays du G-7 et l'Union européenne ont engagé 391 millions de dollars américains, la contribution du Canada se chiffrant à 20 millions de dollars américains.

Le Canada appuie également l'utilisation des ressources propres de la BERD pour que les centrales nucléaires de conception soviétique qui ne sont pas totalement achevées soient rendues conformes aux normes occidentales en matière de sécurité. L'aide de la BERD est assortie de conditions strictes. Ainsi, l'achèvement de ces centrales doit être viable sur le plan commercial et constituer la solution la plus économique possible pour répondre aux besoins futurs en électricité du pays visé; une fois terminées, les usines doivent être entièrement conformes aux normes occidentales en matière de sécurité nucléaire; et l'augmentation ainsi obtenue de la capacité de production doit être entièrement compensée par la fermeture d'autres centrales nucléaires non sécuritaires.

Faire échec à la corruption et combler les lacunes en matière de régie

Comme la plupart des économies naissantes, les pays en transition doivent relever des défis de taille en vue d'améliorer leur transparence et leur régie. Le mandat de la BERD lui confie un rôle important dans la correction des problèmes de régie en lui permettant d'œuvrer uniquement dans les pays qui s'engagent à respecter les principes de la démocratie pluraliste et du pluralisme. Lorsqu'ils sont mis en œuvre de manière efficace, ces principes contribuent à la transparence de l'élaboration de la politique gouvernementale, constituent un obstacle à la corruption et garantissent le fonctionnement efficace de l'État. Pour souligner leur importance, la Banque a réduit l'aide financière consacrée aux projets du secteur public dans les pays où l'engagement du gouvernement aux principes de la démocratie pluraliste laisse à désirer. Le Canada appuie pleinement cette approche.

C'est dans une large mesure par le biais de ses projets que la BERD cherche à améliorer la régie et la transparence. Les prises de participation ont constitué un important levier à cet égard. La représentation de la Banque aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit a contribué à la transparence de leurs pratiques comptables et commerciales, de même qu'au respect des droits des actionnaires minoritaires. Il est à souhaiter que la prospérité de ces sociétés enverra un message clair dans la région. En outre, toutes les contreparties de la Banque font l'objet de contrôles pour veiller à ce qu'elles respectent les normes d'éthique commerciale les plus rigoureuses. À ce chapitre, le Canada a contribué au resserrement des règles de la Banque concernant l'adjudication de marchés avec le secteur public pour faire échec à la corruption. Ces nouvelles règles soulignent l'importance, pour faire affaire avec la BERD, des normes de déontologie et de conduite qui ont présidé à l'attribution et à l'exécution des projets financés par la BERD. En 1998, les préoccupations exprimées par de nombreux administrateurs au sujet des investissements de la Banque effectués conjointement avec des sociétés résidant dans des paradis fiscaux étrangers ont donné lieu à un examen de cette question.

La Banque cherche également à influencer sur le climat d'investissement dans ses pays d'opérations au moyen d'un dialogue stratégique avec le gouvernement. Une importante tribune de haut niveau pour ce dialogue est constituée par les Conseils consultatifs sur l'investissement étranger. Ces derniers permettent aux ministres, aux dirigeants politiques des pays d'opérations de la Banque, aux représentants des milieux d'affaires à l'échelle internationale et aux cadres supérieurs de la BERD de se réunir deux fois par an afin de discuter des moyens à prendre pour améliorer le climat d'investissement dans les pays en question.

CHANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Nouveau président

En janvier 1998, Jacques de Larosière a quitté la présidence de la BERD. Le Conseil des gouverneurs a choisi Horst Köhler pour lui succéder le 1^{er} septembre. M. Köhler s'est joint à la BERD après avoir été président de l'Association des banques d'épargne d'Allemagne à l'issue d'une éminente carrière au ministère fédéral des Finances d'Allemagne où, de 1990 à 1993, il a joué un rôle déterminant pour mobiliser l'appui de l'Occident en faveur de la transition des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

Le président Köhler fera en sorte que la Banque continue de privilégier les projets avec le secteur privé. Il a en outre souligné que la Banque doit chercher davantage à obtenir certaines améliorations touchant les institutions, la législation et les variables stratégiques du climat d'investissement de ses pays d'opérations. Le président Köhler a rencontré à plusieurs reprises les dirigeants de la Banque mondiale, du FMI et d'autres banques de développement régional pour intensifier la coopération entre les institutions et mettre à profit leur complémentarité.

Lancement de l'euro

Par suite de l'adoption de l'euro à titre de monnaie officielle de l'Union monétaire européenne le 1^{er} janvier 1999, la BERD a remplacé l'ECU par l'euro à titre de monnaie de compte. Ce changement a obligé la BERD à modifier ses systèmes de traitement et de comptabilité. L'euro sera mis en circulation le 1^{er} janvier 2002. Pour la période de transition, la BERD a adopté des principes directeurs couvrant l'ensemble des opérations et des liens avec les emprunteurs et les contreparties pour maximiser la marge de manœuvre des clients.

Exigences du passage à l'an 2000

En janvier 1998, la direction de la BERD a créé un comité chargé d'élaborer un plan d'action pour l'ensemble de la Banque aux fins du passage à l'an 2000. Tous les systèmes de technologie de l'information de la BERD ont été évalués et rectifiés de façon à être conformes aux exigences du passage à l'an 2000. La mise à l'essai devrait être terminée en mars 1999. En outre, la Banque inclut désormais des résolutions relatives à l'an 2000 dans tous ses accords de prêt.

Les institutions financières sont toutefois confrontées à des défis particuliers en ce qui a trait à l'an 2000 en raison des nombreux liens qu'elles ont avec des parties de l'extérieur – autres institutions financières, bourses, centres d'échange d'information et clients. Si l'une de ces parties néglige de se conformer aux exigences de l'an 2000, une institution financière entièrement conforme peut en subir les répercussions financières. Pour remédier à ce problème, la BERD a répertorié les clients susceptibles de constituer un risque élevé et les aide à réduire ce risque.

GESTION DES INTÉRÊTS DU CANADA

L'autorité suprême de la Banque est son Conseil des gouverneurs. Chaque pays membre y est représenté par un gouverneur et un gouverneur suppléant. L'honorable Paul Martin, ministre des Finances, est le gouverneur du Canada et Donald Campbell, sous-ministre des Affaires étrangères, le gouverneur suppléant.

Le Conseil d'administration est chargé des activités générales de la Banque. Il se compose de 23 membres, dont 4 ne sont pas européens. Le Canada est le troisième actionnaire non européen en importance, après les États-Unis et le Japon, ce qui lui donne le droit d'élire son propre administrateur. Le Canada agit également comme administrateur pour le Maroc. L'administrateur canadien est Patrice Muller. Tom MacDonald, ministre (Économie et Commerce) au Haut-Commissariat du Canada à Londres, est administrateur suppléant non résident et représente le Canada en l'absence de l'administrateur du Canada.

La surveillance des activités de la BERD est assurée au gouvernement canadien par la Direction des finances et de l'analyse économique internationales du ministère des Finances. Ce ministère, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'ACDI, analyse régulièrement les documents d'orientation de la Banque et les stratégies proposées par pays, et il conseille l'administrateur canadien.

Le Canada a continué de défendre l'intensification des activités de la BERD en Ukraine et dans d'autres pays dont la transition n'est pas encore très avancée, pourvu que le risque accru soit compensé par des projets à moindre risque à l'intérieur du portefeuille. Le Canada a appuyé l'approche « de gros » de la Banque à l'égard des activités en vertu desquelles elle canalise une aide financière aux PME grâce à des marges de crédit ou à des prises de participation par des banques locales et d'autres intermédiaires financiers dans les pays d'opérations. Compte tenu de la crise en Russie, le Canada a encouragé la BERD à accorder plus d'attention aux risques systémiques dans le secteur financier et à améliorer la coordination avec d'autres institutions, plus particulièrement la Banque mondiale, pour corriger les problèmes de réglementation et de surveillance.

Le Canada a continué de souligner l'importance de l'orientation de la BERD vers les projets du secteur privé. Il a également soutenu que la Banque ne peut relâcher ses efforts en vue d'élargir ses opérations dans le secteur privé. Les événements récents ont toutefois souligné l'importance de l'État et de ses institutions dans le développement du secteur privé. Le Canada a soutenu que la Banque doit faire davantage pour influencer le climat d'investissement dans ses pays d'opérations grâce aux messages émanant de ses projets, à ses rapports avec les gouvernements clients et à la consultation avec d'autres institutions financières internationales à l'œuvre dans la région. Lors des réunions du Conseil, l'administrateur canadien a souvent traité de l'importance de l'exigence, prévue dans les Statuts de la Banque, voulant que les pays membres s'engagent à respecter les principes de l'économie de marché et de la démocratie pluraliste.

Les prises de position du Canada

Les préoccupations et les questions que suscitent des activités particulières de la Banque sont généralement exprimées par le Canada et les autres actionnaires avant que le Conseil d'administration ne soit saisi du dossier en cause. Aussi, les décisions du Conseil se prennent-elles généralement par consensus, sans vote en bonne et due forme. Néanmoins, l'administrateur canadien s'est opposé :

- à l'octroi d'un prêt à Chernogorfeft, une importante société pétrolière russe privée, en raison d'un différend commercial de longue date entre cette société et un investisseur canadien;
- au financement de deux projets du domaine de l'acier en ERY de Macédoine et en Moldova, qui ont été perçus comme n'étant probablement pas financièrement viables sans qu'il y ait un déplacement marqué de la production dans d'autres pays.

Pour ce qui est de ses propres contributions à la BERD, le Canada a continué de jouer un rôle de chef de file en vue de l'adoption de budgets à croissance réelle zéro pour 1998. L'administrateur canadien a présidé le Comité de la politique financière et des affaires administratives du Conseil de la BERD, qui établit l'ampleur des budgets administratifs et délibère des cibles annuelles quant à l'ampleur des opérations de financement.

INTÉRÊTS COMMERCIAUX CANADIENS

La BERD offre une vaste gamme de débouchés aux entreprises canadiennes. L'une des tâches du Bureau canadien consiste à sensibiliser les milieux d'affaires à ces possibilités, à expliquer le processus d'impartition de la Banque, et à veiller à ce que les contrats soient octroyés d'une façon juste et transparente.

À cette fin, le Bureau canadien fournit des renseignements commerciaux aux entreprises canadiennes, conseille les promoteurs de projets canadiens au sujet des options de financement qu'offre la BERD, trouve des débouchés de financement commercial mixte au sein de la Société pour l'expansion des exportations et des institutions financières canadiennes, recense et comble les possibilités de marchés de la BERD avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international de même qu'avec Industrie Canada, et fait la promotion des activités de coopération technique du Canada et du financement public mixte entre la BERD et l'ACDI.

En 1998, deux projets parrainés par des entreprises canadiennes ont été signés, et le financement additionnel d'un troisième projet a été approuvé, la participation de la Banque totalisant 47,4 millions de dollars américains. (La valeur totale de ces trois projets se chiffre à 243,4 millions de dollars américains.) La description de chaque projet parrainé par le Canada figure à l'annexe 2.

Les Canadiens sont également bien représentés au sein du personnel de la BERD. À la fin de 1998, 5,3 % des cadres de la Banque étaient des Canadiens, ce qui dépasse la participation de 3,4 % du Canada dans le capital de la Banque. Il est à noter qu'un Canadien est à la tête du bureau résident de la Banque à Kiev et que des Canadiens sont directeurs adjoints de l'équipe Pologne/République tchèque et République slovaque/pays baltes ainsi que du bureau résident de la Banque au Kazakhstan.

La promotion des intérêts du Canada

Les membres du Bureau canadien se sont rendus à six reprises au Canada en 1998 afin d'y rencontrer des gens d'affaires, d'y animer des séminaires, de prononcer des allocutions lors de conférences ou de consulter des responsables gouvernementaux.

En outre, un adjoint de l'administrateur a fait valoir aux membres d'une mission commerciale canadienne en visite dans les pays baltes que le bureau canadien et la BERD favorisaient les intérêts commerciaux du Canada.

PROCHAINS DÉFIS

La plupart des pays de la région ont fait des progrès considérables en ce qui touche la transition économique et politique depuis le début des années 1990. Tout au long de ce processus, la BERD a aidé, directement et par l'effet de démonstration de ses projets, à faire avancer la transition. La Banque a été un important catalyseur de l'investissement privé dans la région et un solide levier de promotion de l'esprit d'entreprise, surtout grâce à l'appui accordé aux PME.

La crise en Russie a servi de test crucial du processus de transition, mettant en lumière les défis que réserve l'avenir. Elle a souligné l'importance d'un cadre institutionnel efficace pour le bon fonctionnement d'une économie de marché. La crise a démontré que les pays disposant de solides institutions et de cadres de réglementation de qualité devraient être en mesure de poursuivre leur transition au cours de l'année qui vient. Ceux dont les fondements sous-jacents présentent des lacunes demeureront toutefois extrêmement vulnérables aux chocs externes.

Les pays de la région seront de nouveau mis à l'épreuve en 1999, les perspectives d'une reprise économique en Russie étant, à l'heure actuelle, tout au plus très minces. La production de l'économie russe a poursuivi son recul au début de 1999 et, même si le taux d'inflation a baissé quelque peu, il demeure à deux chiffres et bien supérieur au niveau d'avant la crise. Les pays les plus étroitement liés à la Russie, plus particulièrement ceux de la CEI, demeurent menacés et devront, pour surmonter ces difficultés, faire preuve d'un engagement plus ferme encore à l'égard des réformes.

Une saine régie continuera de jouer un rôle déterminant dans ces pays. La saine régie des entreprises en est un aspect. L'État doit cependant aussi jouer un rôle de premier plan pour appuyer un climat propice à l'investissement en faisant la promotion d'institutions saines, en administrant la perception des impôts et en améliorant les cadres juridiques et réglementaires. Il doit également veiller à l'élaboration appropriée de nouvelles mesures législatives de même qu'à leur application adéquate.

Pour venir en aide à ses pays membres en 1999, la BERD devra elle-même relever le défi que constitue la gestion de son portefeuille dans un contexte de plus en plus incertain et à risque. La Banque devra accorder plus d'importance à l'équilibrage de son portefeuille entre les pays, les produits et les catégories de risques. Sa stratégie à moyen terme pour 1999 à 2002 sera déterminante pour la doter d'une marge de manœuvre lui permettant de relever les nouveaux défis et de fournir des consignes claires dans l'exécution de son mandat.

S'il est une leçon claire à tirer de la crise, c'est que la transition dans la région est un processus complexe et difficile, qui prendra plus de temps que ne l'avaient prévu beaucoup d'intervenants. Les pays eux-mêmes sont responsables au premier chef de l'élaboration des mesures à prendre pour relever les défis de la transition. Toutefois, les institutions financières internationales, plus particulièrement la BERD, ont un important rôle de soutien à jouer.

Pour communiquer avec le Bureau de l'administrateur canadien

Pour communiquer avec le Bureau de l'administrateur canadien, s'adresser au :

Bureau de l'administrateur pour le Canada et le Maroc
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square, bureau 8.15
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni

Patrice Muller, administrateur	Tél. : 44-171-338-6457
Tom MacDonald, administrateur suppléant ¹	Tél. : 44-171-338-6507
Josée Berthiaume, adjointe ²	Tél. : 44-171-338-6458
John Kur, adjoint ³	Tél. : 44-171-338-6509
Diana Price, secrétaire de direction	Tél. : 44-171-338-6507
	Télécopieur : 44-171-338-6062
	Adresse Internet : PriceD@ebrd.com

¹ Réside au Haut-Commissariat du Canada à Londres.

² Chargé des questions de nature stratégique.

³ Chargé du développement commercial et de la liaison avec les investisseurs.

Pour obtenir plus de renseignements sur la BERD

La Banque publie un volume considérable d'information sur ses diverses activités. Parmi ses publications figurent des guides d'information (par exemple, sur le financement à la BERD), des rapports spéciaux (comme le rapport annuel et le rapport sur la transition), des stratégies des pays et des feuillets d'information assortis.

On peut également obtenir de l'information sur le site Internet de la Banque, à l'adresse <http://www.ebrd.com/>

Les demandes d'information doivent être adressées au :

Service des publications
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square, Londres EC2A 2JN, Royaume-Uni
(Télécopieur : 44-171-338-7544)

ANNEXE 1

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE LA BANQUE

Les activités financières de la Banque se répartissent entre les opérations ordinaires et les opérations spéciales, selon la provenance des fonds. Les opérations ordinaires sont celles financées par les ressources ordinaires en capital de la Banque, qui se composent du capital souscrit, des emprunts sur le marché et du revenu des prêts et placements. Les opérations spéciales sont celles qui sont financées par des « fonds spéciaux » constitués à des fins spécialement désignées, qui sortent généralement du cadre des activités ordinaires de la Banque. Cependant, à la différence des autres banques régionales de développement, la BERD n'a pas de guichet de prêt concessionnel.

Ressources ordinaires en capital

À la fin de 1998, le capital autorisé de la Banque se chiffrait à 20 milliards d'ECU (environ 35 milliards de dollars canadiens). Le Canada a souscrit 3,4 % du capital autorisé de la Banque, soit 680 millions d'ECU (environ 1,2 milliard de dollars canadiens). Les contributions du Canada au capital de la Banque sont versées en dollars américains à un taux de change ECU/dollar américain convenu d'avance.

In 1998, le Canada a acquis ses premières actions en vertu de la première majoration du capital, qui a pris effet le 3 avril 1997 et a doublé le capital initial de 10 milliards d'ECU. En vertu de cette première majoration du capital, 77,5 % de la part du Canada sont « exigibles à vue », dans l'éventualité improbable où la Banque en aurait besoin pour honorer ses obligations envers les créanciers obligataires. Le reste, soit 22,5 %, est versé. Les paiements seront effectués en huit versements annuels égaux de 12 145 331,25 \$US, (40 % en espèces et 60 % sous forme de billets à demande ne portant pas intérêt encaissés sur cinq ans). Quant au capital initial, 30 % de celui-ci a été versé sur cinq ans (réparti également entre des espèces et des billets encaissables sur trois ans), les 70 % restants étant exigibles à vue. Le Canada a terminé le versement de sa contribution au capital initial en avril 1997. Le tableau qui suit indique l'échelonnement des paiements du Canada à la Banque en dollars américains.

La contribution du Canada au capital de la Banque constitue une dépense non budgétaire puisque les actions canadiennes de la Banque sont considérées comme un élément d'actif. Néanmoins, les contributions du Canada à la Banque augmentent les besoins d'emprunt du gouvernement.

Paiements du Canada à la BERD

Année	Billets	Espèces	Encaissement de billets	Débours total en espèces
		(en \$US)		
1991	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1992	11 903 502	11 903 502	3 967 834	15 871 336
1993	11 903 502	11 903 502	7 935 668	19 839 170
1994	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1995	11 903 502	11 903 502	11 903 502	23 807 004
1996	-	-	7 935 668	7 935 668
1997	-	-	3 967 334	3 967 334
1998	7 287 198	4 858 132	1 457 439	6 315 572
Total	66 804 708	64 375 642	60 974 449	125 350 092

Emprunts sur les marchés

À la fin de 1998, les emprunts cumulés de la Banque s'élevaient à 9,7 milliards d'ECU (17,4 milliards de dollars canadiens), leur échéance moyenne étant de 7,1 années et le coût moyen des fonds, de 37 points de base sous le LIBOR. Ces fonds ont été échangés contre des instruments à taux variable, principalement en dollars américains, en ECU et en marks allemands.

Standard & Poor's a attribué à la Banque la cote AAA à long terme et la cote A-1+ à court terme. Moody's Investors Service a également accordé une cote triple A aux obligations à long terme de la BERD.

Opérations spéciales

La BERD administre un certain nombre de fonds concessionnels bilatéraux et multilatéraux. Le Canada a contribué aux fonds spéciaux suivants :

Le Fonds canadien de coopération technique, dont le but principal est de fournir un financement permettant d'embaucher des experts-conseils canadiens pour les projets de la BERD. La contribution du Canada à ce fonds, depuis sa création en 1992, s'élève à 7,66 millions de dollars canadiens.

Le Compte pour la sécurité nucléaire, institué pour aider à financer la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'amélioration de la sécurité dans les centrales nucléaires des pays d'opérations jusqu'à ce que les centrales puissent être fermées. Le CSN s'ajoute aux autres mécanismes bilatéraux et multilatéraux d'aide technique en matière de sécurité nucléaire, et il est utilisé parallèlement aux efforts déployés au niveau multilatéral pour réformer de façon plus générale le secteur de l'énergie dans la région. Le Canada a versé 19,5 millions de dollars canadiens à ce fonds, qui s'élève à 289 millions d'ECU (518,6 millions de dollars canadiens). Le CSN a été établi en 1993.

Le Fonds du sarcophage de Tchernobyl, qui a principalement pour objet d'assurer la sécurité du sarcophage qui contient le réacteur nucléaire détruit de l'unité VI de la centrale de Tchernobyl, en Ukraine. Le coût total estimatif de ce projet de huit ans s'élève à 758 millions de dollars américains, dont 391 millions ont été souscrits jusqu'ici. Le Canada s'est engagé à souscrire 20 millions de dollars américains, dont le versement étalé sur six ans a débuté en 1998.

Le Fonds russe pour la petite entreprise, qui se veut une facilité de financement de la petite entreprise en Russie. Le Canada a versé 8,1 millions de dollars américains à ce fonds de 300 millions de dollars américains, y compris une nouvelle contribution de 2 millions en 1998 pour des investissements dans le Nord de la Russie par suite du succès qu'a connu le fonds. Le FRPE a été créé en 1993 à titre de projet pilote, et il est devenu permanent en 1995.

ANNEXE 2

BERD – ACTIVITÉS EN 1998 DANS LE CADRE DES PROJETS PARRAINÉS
PAR DES ENTREPRISES CANADIENNES

Date de signature/ d'approbation	Entreprise canadienne	Pays d'exécution	Nom du projet	Type de financement	Engagement total de la BERD (millions d'ECU)	Coût total du projet (millions de dollars US)
Février (signé)	Consumers Packaging Inc.	Ukraine	AD Zarya Glass	Capitaux propres	12,4	48,8
Novembre (signé)	Saskatchewan Wheat Pool Strait Crossing Inc. et Dessaport International	Pologne	Terminal céréalier Europort Gdansk	Dettes prioritaire ¹	25,0	86,6
Novembre (approuvé)	Telesystem International Wireless Corporation	Roumanie	MobiFon GSM Financement de la phase II	Dettes prioritaire ²	10,0	108,0
Total					47,4	243,4

¹ La BERD a versé de son propre compte 25 millions de dollars américains sous forme de dette prioritaire, en plus de 25,5 millions de dollars américains en prêts consortiaux et de 14,5 millions de dollars américains en prêts parallèles, dont 7 millions de dollars américains provenaient de la SEE. La Banque Royale du Canada a souscrit une somme de 32,5 millions de dollars américains et a acquis une participation finale de 7,5 millions de dollars américains.

² Aux fins du financement de la phase I du projet, la BERD a signé un accord de prêt privilégié de 85 millions de dollars américains et un accord de prêt subordonné de 10 millions de dollars américains avec MobiFon le 23 septembre 1997. La SEE a également consenti un prêt parallèle de 25 millions de dollars américains. Pour le financement de la phase II du projet, la BERD a versé de son propre compte une somme de 10 millions de dollars américains sous forme de dette prioritaire, en plus de prêts consortiaux d'une valeur de 10 millions de dollars américains. La SEE a également injecté dans la phase II une somme de 10 millions de dollars américains prenant la forme de cofinancement parallèle.

ANNEXE 3

POUR FAIRE AFFAIRE AVEC LA BERD

Les demandes de renseignements de nature générale sur la BERD doivent être adressées au Bureau de l'administrateur du Canada ou au **Département des communications** de la Banque à Londres (téléphone : 44-171-338-6096; télécopieur : 44-171-448-6690).

Parrains canadiens de projets : Les entreprises canadiennes qui veulent s'enquérir de la possibilité de commanditer un projet de la BERD sont priées de s'adresser initialement soit aux **Demandes de renseignements sur les projets** à Londres (téléphone : 44-171-338-6282 ou 44-171-338-6252; télécopieur : 44-171-338-6102), soit au bureau résident de la Banque dans le pays d'opérations. Le site Internet de la Banque offre des résumés des activités de la BERD dans le secteur privé. Voici l'adresse du site : <http://www.ebrd.com/> .

Fournisseurs canadiens de marchandises et de travaux : Dans son bulletin mensuel intitulé *Procurement Opportunities*, la BERD fournit des renseignements sur toutes les étapes d'élaboration de projets dans le secteur public, à partir de la désignation du projet par la Banque jusqu'à son approbation. Les avis de marchés et de cofinancement, de même que les renseignements sur l'adjudication des marchés, sont également publiés dans le bulletin. On peut se procurer *Procurement Opportunities* au site Internet de la Banque (voir l'adresse ci-dessus) ou sur papier, par abonnement annuel de 85 £, à l'adresse suivante :

BERD – Service des abonnements (*Procurement Opportunities*)
82-84 Peckham Rye
Londres SE15 4HB
Royaume-Uni
Téléphone : 44-171-639-0333
Télécopieur : 44-171-358-9568

Experts-conseils canadiens : Le bulletin *Procurement Opportunities* renferme des avis de coopération technique et des invitations de manifestation d'intérêt pour des services d'experts-conseils se rapportant à des projets des secteurs public et privé. La BERD se sert également du système d'enregistrement électronique DACON (Data on Consultants) de la Banque mondiale. Bien que les experts-conseils ne soient pas tenus de s'inscrire au DACON pour avoir droit à des affectations de la BERD, il s'agit néanmoins d'une démarche souhaitable, qui constitue un outil de marketing utile. Les demandes d'inscription à DACON doivent être adressées directement au :

Centre d'information DACON
Banque mondiale
1818 H Street
Washington (DC) 20433
États-Unis

Particuliers canadiens : La BERD tient à jour sur son site Internet une section réservée au recrutement, qui renferme des renseignements sur des concours particuliers ouverts lorsque des postes deviennent vacants. En règle générale, les candidatures à des postes permanents, de même qu'à des emplois d'été, doivent être envoyées à :

Franco Furno, directeur du personnel
Département du personnel
Banque européenne pour la reconstruction et le développement
One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni

ANNEXE 4**MEMBRES DE LA BERD – AU 31 DÉCEMBRE 1998**

	Part du capital de la Banque		Part du capital de la Banque
	(%)		(%)
Membres européens		Pays d'opérations	
Autriche	2,28	Albanie	0,10
Belgique	2,28	Arménie	0,05
Chypre	0,10	Azerbaïdjan	0,05
Danemark	1,20	Bélarus	0,20
Finlande	1,25	Bosnie-Herzégovine	0,17
France	8,52	Bulgarie	0,79
Allemagne	8,52	Croatie	0,36
Grèce	0,65	République tchèque	0,85
Islande	0,10	Estonie	0,10
Irlande	0,30	EYR de Macédoine	0,07
Israël	0,65	Géorgie	0,10
Italie	8,52	Hongrie	0,79
Liechtenstein	0,02	Kazakhstan	0,23
Luxembourg	0,20	Kirghizistan	0,10
Malte	0,01	Lettonie	0,10
Pays-Bas	2,48	Lituanie	0,10
Norvège	1,25	Moldova	0,10
Portugal	0,42	Pologne	1,28
Espagne	1,70	Roumanie	0,48
Suède	2,28	Fédération de Russie	4,00
Suisse	2,28	République slovaque	0,43
Turquie	1,15	Slovénie	0,21
Royaume-Uni	8,52	Tadjikistan	0,05
Union européenne	3,00	Turkménistan	0,01
Banque européenne d'investissement	3,00	Ukraine	0,80
		Ouzbékistan	0,21
Membres non européens			
Australie	0,50		
Canada	3,40		
Égypte	0,10		
Japon	8,52		
Corée	1,00		
Mexique	0,15		
Maroc	0,05		
Nouvelle-Zélande	0,05		
États-Unis	10,00		